

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-six mars deux mille vingt et un à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,  
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2021

**OBJET :****Déclassement du Domaine Public d'une partie du Chemin des Chênes****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,  
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc  
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre  
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M.  
Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme  
Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M.  
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M.  
Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte  
KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme  
Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Solène FOREST  
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme  
Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M.  
Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID  
procuration à M. Eric GARCIN

**Absent(s) :**

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bruno PATRON,  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions  
qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Par délibération du 24 juillet 2020 , le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure d'enquête publique préalable au déclassement du Domaine public d'une partie du Chemin des Chênes, situé quartier "La Tourronde".

Le déclassement prévu par le Code de la Voirie routière doit impérativement être prononcé afin de permettre l'échange foncier nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement du carrefour situé à l'intersection du Chemin des Chênes et la Route des Lacets de la Tourronde.

Ce projet consiste à dévier une partie de la voie sur le terrain situé en contrebas afin d'offrir de meilleures conditions de circulation et un débouché sur la Route des Lacets de la Tourronde présentant une meilleure visibilité

Conformément à l'Arrêté pris par Monsieur le Maire en date du 4 janvier 2021, l'enquête publique s'est déroulée du 25 janvier 2021 au lundi 8 février 2021 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire complet du dossier et un registre d'enquête dûment cotés et paraphés ont été mis à la disposition du public afin de recueillir les éventuelles observations, dans les locaux des Services Techniques Municipaux au 31 route de la Justice à Gap et aux jours et heures d'ouvertures habituels de ces locaux.

De plus, durant la période d'enquête publique, le Commissaire enquêteur s'est tenu à disposition du public pendant 3 demi-journées et le public avait également la possibilité de formuler ses observations par courrier adressé au Commissaire enquêteur.

Ainsi plusieurs observations ont été émises par le public sur le registre, en observations orales ou encore par courriers.

A l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a remis son rapport ainsi que ses conclusions datés du 22 février 2021.

Ces documents sont joints à la présente délibération.

Il est important de souligner que les conclusions du commissaire enquêteur mentionnent un avis favorable au déclassement et dont la motivation est retranscrite ci-dessous :

*“ Le Projet pour le déclassement d'une partie du chemin des chênes sur le commune de GAP correspond à une nécessité car il répond à des notions de sécurité dans le cadre de l'évolution de l'urbanisation de ce secteur et de l'augmentation de la circulation au carrefour du chemin et de la route des lacets de la Tourronde.*

*Les difficultés et les questions techniques soulevées par les différents interlocuteurs lors de l'enquête ont trouvés une réponse par l'intermédiaire du maitre d'ouvrage du lotissement ou la direction des services techniques de la mairie de GAP que nous avons rencontré le 18 février suite à l'ensemble des observations, visites, contacts et lettres.*

*L'enquête publique n'a pas révélé d'anomalie pouvant remettre en cause ce projet (...)"*.

Par conséquent, compte tenu de cet avis favorable, il convient aujourd'hui de prononcer le Déclassement de la partie de voie publique concernée.

Néanmoins, il convient de souligner qu'il s'agit d'un "déclassement anticipé" en vertu des dispositions de l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

En effet, comme indiqué dans le dossier d'enquête publique et par dérogation au principe de désaffectation préalable, la portion de voie déclassée demeurera toutefois ouverte à la circulation publique jusqu'à la mise en service du nouveau carrefour.

### **Décision :**

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-2 ;**

**Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;**

**Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;**

**Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2020-07-22 en date du 24 juillet 2020 approuvant le lancement d'une enquête publique relative au Déclassement du Domaine public d'une partie du Chemin des Chênes, quartier La Tourronde, dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour.**

**Vu l'Arrêté du Maire n°A2021-01-02 en date du 4 janvier 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au Déclassement du Domaine public d'une partie du Chemin des Chênes, quartier La Tourronde, dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour.**

**Vu le Rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur en date du 22 février 2021,**

**Considérant l'avis favorable émis par le Commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.**

**Il est proposé sur avis favorable de la commission de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique réunie le 16 mars 2021 :**

**Article unique : de prononcer le Déclassement de la partie du Chemin des Chênes présentant une surface de 116 m<sup>2</sup> et matérialisée sur la plan parcellaire régulier dressé par le cabinet de géomètres experts SALLA-LECOMTE et qui est annexé à la présente délibération.**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :  
- POUR : 42

La Conseillère Municipale Déléguée

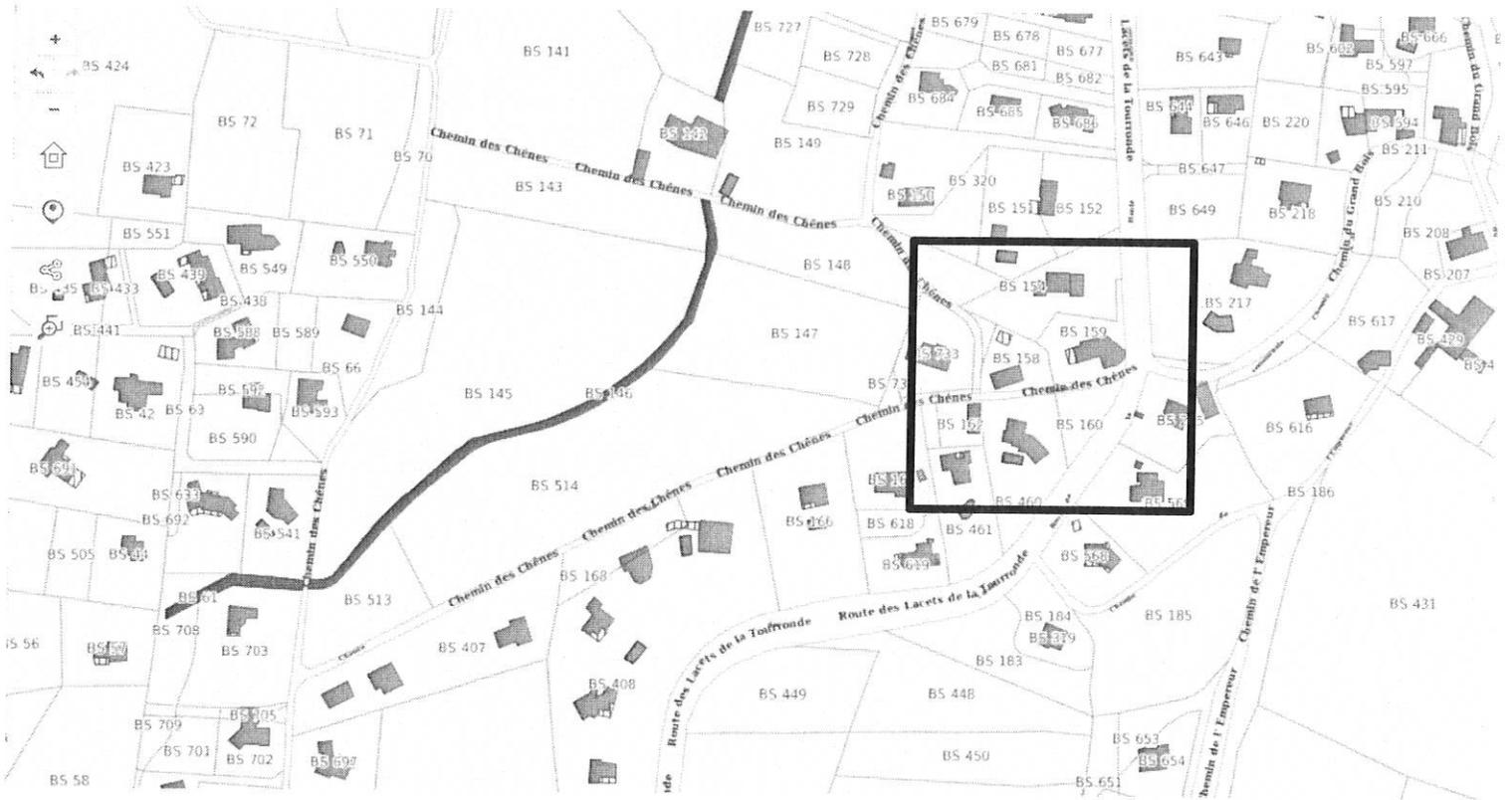
Mélissa FOULQUE

Transmis en Préfecture le : - 7 AVR. 2021  
Affiché ou publié le : - 7 AVR. 2021





# DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES CHENES



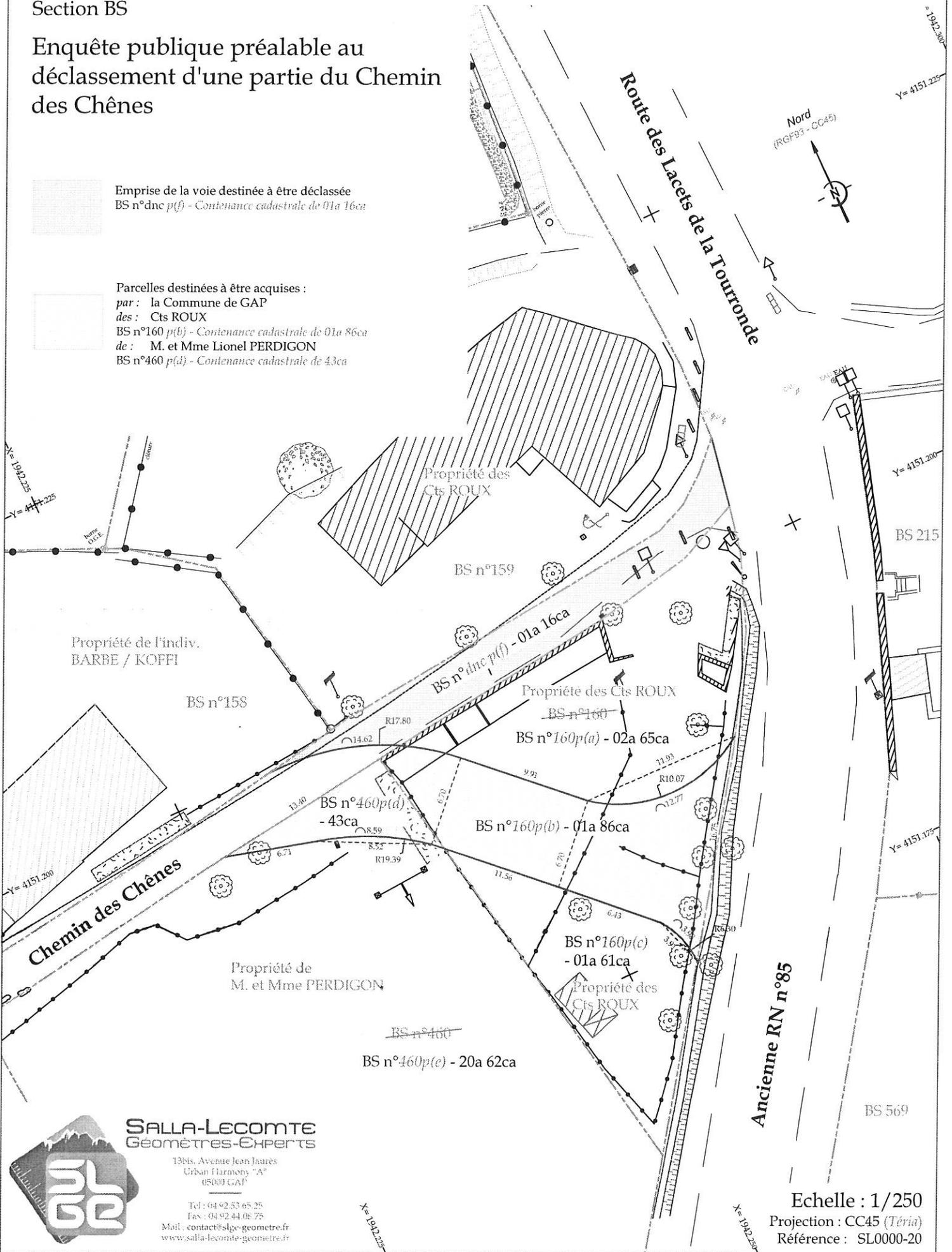


# Enquête publique préalable au déclassement d'une partie du Chemin des Chênes

# PLAN PARCELLAIRE REGULIER

 Emprise de la voie destinée à être déclassée  
BS n° dnc p(f) - Contenance cadastrale de 01a 16ca

 Parcelles destinées à être acquises :  
par : la Commune de GAP  
des : Cts ROUX  
BS n°160 p(b) - Contenance cadastrale de 01a 86ca  
de : M. et Mme Lionel PERDIGON  
BS n°460 p(d) - Contenance cadastrale de 43ca



**SALLA-LECOMTE**  
Géomètres-Experts

136bis, Avenue Jean Jaurès  
Urban Harmony "A"  
05000 GAP

Tel : 04 92 53 65 25  
Fax : 04 92 44 08 78  
Mail : contact@slge-geometre.fr  
www.salla-lecomte-geometre.fr

Ancienne RN n°85

Echelle : 1/250  
Projection : CC45 (Tériu)  
Référence : SL0000-20



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
COMMUNE DE GAP  
ENQUETE PUBLIQUE

Enquête d'utilité publique pour le projet de déclassement du Domaine  
Public d'une partie du Chemin des Chênes de la commune de GAP.  
Arrêté du 4 janvier 2021 de Monsieur Le Maire de la Commune de GAP.

## CONCLUSIONS

Commissaire Enquêteur

Claude PASCAL

Mairie de GAP

Services Techniques de la Ville

ZA La Justice

05000 GAP

L'enquête publique pour le projet de déclassement d'une partie du chemin des Chênes, quartier La Tourronde, sur la commune de GAP s'est déroulée normalement et conformément à la réglementation en vigueur.  
Les conditions d'enquête ont été bonnes  
Le public a manifesté qu'un intérêt certain pour le projet.

### Avis du Commissaire Enquêteur

Le Projet pour le projet de déclassement d'une partie du chemin des chênes sur la commune de GAP correspond à une nécessité car il répond à des notions de sécurité dans le cadre de l'évolution de l'urbanisation de ce secteur et de l'augmentation de la circulation au carrefour du chemin et de la route des lacets de la Tourronde.

Les difficultés et les questions techniques soulevées par les différents interlocuteurs lors de l'enquête ont trouvés une réponse par l'intermédiaire du maitre d'ouvrage du lotissement et par l'intermédiaire de la direction des services techniques de la mairie de GAP que nous avons rencontré le 18 février suite à l'ensemble des observations, visites, contacts et lettres.

L'enquête publique n'a pas révélé d'anomalie pouvant remettre en cause ce projet.

En conséquence, je lui donne donc

**AVIS FAVORABLE**

\*\*\*\*\*



A Gap, le 22 février 2021  
Claude PASCAL

# DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES COMMUNE DE GAP ENQUETE PUBLIQUE

Enquête d'utilité publique pour le projet de déclassement du Domaine Public d'une partie du Chemin des Chênes de la commune de GAP.  
Arrêté du 4 janvier 2021 de Monsieur Le Maire de la Commune de GAP.

## RAPPORT D'ENQUETE

Commissaire Enquêteur  
Claude PASCAL  
Mairie de GAP  
Services Techniques de la Ville  
ZA La Justice  
05000 GAP

### Cadre général de l'enquête

#### Décision d'enquête

Il doit être procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement d'une partie du Chemin des Chênes, sur la commune de GAP.

#### Cadre Juridique

Vu le Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques  
Vu le Code des relations entre le Public et l'Administration  
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L141-3, L141-4 à R141-10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal Numéro 2020-07-22 en date du 24 juillet 2020 approuvant le lancement d'une enquête publique relative au déclassement du domaine public d'une partie du Chemin des Chênes, quartier la Tourronde, dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour.

#### Objet

Le projet présenté a pour objet de :

- Déclasser une partie du Chemin des Chênes préalablement à la cession de son emprise.

## Désignation du commissaire enquêteur

Par décision du 4 janvier 2021, Monsieur Le Maire de GAP a désigné comme Commissaire Enquêteur Monsieur Claude PASCAL.

## Concertation préalable à la procédure d'enquête publique

Le commissaire enquêteur a été normalement consulté par les services de Monsieur Le Maire sur les mesures d'organisation, avant qu'il prenne l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique. Les opérations préalables à la mise à l'enquête publique ont été menées dans un cadre parfaitement réglementaire.

### Avant le début de l'enquête, le commissaire enquêteur a :

- Pris connaissance et étudié le dossier d'enquête ;
- Pris contact avec le maître d'œuvre du projet ;
- Contrôlé les dispositions prises pour l'affichage ;
- Pris les contacts et rencontré les personnes suivantes :  
Monsieur André ENFOUX, responsable du dossier dans le service foncier sur la Commune de GAP.

### Avant l'ouverture de l'enquête, le commissaire enquêteur a :

- Contrôlé, côté et paraphé le dossier d'enquête mis à la disposition du public ;
- Contrôlé et paraphé le registre d'Enquête Publique ;
- Vérifié l'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique à la mairie et sur les sites d'affichage de GAP.

## Durée de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée sur 15 jours consécutifs du lundi 25 janvier 2021 au lundi 8 février 2021 inclus, en mairie de GAP, services techniques de la Ville, Route de la Justice.

Un exemplaire complet du dossier et un registre d'enquête dûment côtés et paraphés ont été mis à la disposition du public pendant cette période continue, au secrétariat de la mairie de GAP, aux jours et heures d'ouverture habituelle.

## Localisation

En outre, le Commissaire Enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de GAP, services techniques de la Ville, Route de la Justice, dans une salle de réunion organisée à cette occasion :

- le lundi 25 janvier 2021 de 7 heures 45 à 11 heures 45
- le mercredi 3 février 2021 de 7 heures 45 à 11 heures 45
- le lundi 8 février 2021 de 13 heures 30 à 17 heures 30.

Le Commissaire Enquêteur, muni du dossier en sa possession, s'est rendu sur le site pour appréhender toutes les éventuelles difficultés pouvant exister.

Les rencontres spécifiques avec Monsieur André ENFOUX de la commune de GAP correspondent à plusieurs dates :

- L'une avant le démarrage de l'enquête,
- L'une au jour de démarrage de l'enquête,
- L'autre lorsque l'enquête fut close.

## **Publicité**

Pour informer le public de l'enquête, un avis a été affiché à la Mairie Rue Colonel Roux, dans les mairies annexes de Romette et de Saint-Roch et aux services techniques de la Ville de GAP, route de la Justice à GAP, selon les formes légales.

L'avis d'enquête a été affiché sur les panneaux de la commune correspondant aux annonces officielles.

## **Procès Verbal de l'Opération et Déroulement de l'enquête**

### **Analyse du dossier soumis à l'enquête publique**

Les opérations prévues pour l'enquête publique ont été effectuées dans les règles prescrites par le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement.

Il a été fourni un dossier d'étude complet correspondant au projet de déclassement partiel du chemin des chênes, quartier La Tourronde.

Les documents fournis comprennent :

- Une note de présentation ;
- Les motifs du déclasserment ;
- L'appréciation financière sommaire ;
- Le plan du géomètre support des cessions futures possibles.

### **Objectif de l'Enquête**

Le projet porte sur le souhait de déclasserment partiel du Chemin des Chênes, quartier La Tourronde, dans le cadre d'un projet d'aménagement du carrefour.

Ce projet s'effectue tout à la fois dans un cadre de développement de l'urbanisme lié à la constructibilité offerte par le PLU de la zone 1 AUd desservie par le chemin des Chênes et de la mise en sécurité d'un carrefour avec la route des lacets de la Tourronde.

L'emprise à déclasser présente une surface de 116 m<sup>2</sup> configurée sur le plan du cabinet de géomètres SL0000-20 Messieurs SALLA et LECOMTE et affecte l :

- pour partie la parcelle cadastrée section BS numéro 160, appartenant aux Consorts ROUX.
- pour partie la parcelle cadastrée section BS numéro 460, appartenant à Monsieur et Madame Lionel PERDIGON.

Par délibération en date du 24 juillet 2020, la commune a exposé la nécessité pour améliorer les conditions de circulation et la sécurité au sein du carrefour du Chemin des Chênes, quartier de La Tourronde de procéder à un échange foncier avec les propriétaires riverains. Cet échange permettant de réaliser les travaux de dévoiement d'une partie de la voie publique actuelle sur le terrain en contrebas avec un débouché sur la route des lacets de la Tourronde présentant une meilleure visibilité.

### Observations émises par le public

#### **Sur le registre ouvert du lundi 25 Janvier au lundi 8 février 2021 inclus et en observations orales.**

Monsieur Christian BLANDO indique que l'aménagement est très judicieux mais que l'emplacement prévus des feux rouges risquent de bloquer la circulation.

Madame Joselyne DURAND indique qu'il s'agit d'un aménagement indispensable pour la sécurité de tous.

Madame Isabelle AOUDIANI trouve ce projet cohérent pour la sécurité de tous.

Madame Agnès CARRER trouve ce projet opportun en termes de sécurité et de fluidité du trafic. Elle espère que le projet prévoit également un élargissement du Chemin des Chênes plus global et pas simplement du carrefour.

Monsieur DURAND indique que ce projet permettra de circuler en toute sécurité.

Une future habitante de ce quartier se réjouit de ce projet réfléchi.

Madame GRUIT et Monsieur PERDIGON précisent que le plan parcellaire établi par le géomètre SALLA-LECOMTE ne correspond pas au dossier d'aménagement déposé par la société KPM pour lequel ils avaient donné leur accord de principe.

En effet, l'emprise de passage du chemin modifié telle qu'indiquée sur ce plan est décalée d'environ 1 mètre vers le Sud-Est sur la parcelle BS 460, ce qui entraînera, avec cette implantation, l'abattage d'un des deux arbres limitrophes au tracé actuel du Chemin des Chênes.

Ils donnent leur accord sous réserve de la correction du plan et que le tracé passe au-dessus du marronnier.

Monsieur Patrick MARTIN trouve ce projet favorable en matière de sécurité et de fluidité.

Madame Amélie MARTIN trouve que cet aménagement est une solution adaptée et sécurisée.

Madame Florence ROUX est favorable à ce projet pour la sécurité de tous et la fluidité du trafic routier.

Madame Patricia MARTIN indique que ce nouveau tracé semble une très bonne solution et tient à préciser aux nombreux habitants que la propriété de Madame ROUX sera largement amputée pour aboutir à ce projet.

Madame Sylvie CHARLES est favorable à ce projet et espère qu'il soit exécuté avant le début des travaux d'aménagement du lotissement.

Elle se demande comment sera la continuité du chemin des Chênes juste après l'agrandissement du nouveau tracé.

### **Observations, contacts et lettres**

Monsieur et Madame Pascal CHONDROYANNIS, par courrier en date du 26 janvier, indique résider Chemin des Chênes et formulent les questions et observations suivantes :

- Il serait plus logique que ce déclassement s'intègre dans le cadre du projet global de la SARL KMP dont le permis de lotir date du 5 août 2020.
- Ils s'interrogent sur les modifications des réseaux existants sur la partie de chemin déclassé.
- Ils proposent la mise en place d'un miroir de visualisation complémentaire et d'une détection de présence pour les feux tricolores.
- Ils proposent une réflexion sur l'emplacement des containers à ordures.
- Ils s'interrogent sur le financement des travaux considérant que le bénéficiaire du projet est le promoteur du lotissement.

Monsieur Adrien KOFFI et Madame Laura BARBE sont contre la décision du déclassement d'une partie du Chemin des Chênes car la sortie et l'entrée se feront devant leur parcelle cadastrée section BS numéro 158 où le croisement est impossible et impose l'arrêt du véhicule pour une circulation en sens unique.

### **Réponses aux observations, contacts et lettres**

L'ensemble des observations écrites et des consultations orales lors des réceptions du commissaire enquêteur révèle des avis favorables au projet et aucun commentaire complémentaire ne s'avère judicieux.

Pour apporter les réponses aux observations émises par le public il a été formalisé une réunion avec la direction des services techniques de la Ville de GAP et il a été formalisé le représentant du maître d'ouvrage du projet du lotissement « Les Balcons de la Tourronde », la SARL KMP.

Concernant la réserve de Madame GRUIT et Monsieur PERDIGON, le maître d'ouvrage du lotissement indique qu'une conformité des travaux confirmera la présentation initiale et respectera l'existence des arbres à haute tige existant sur le site en positionnement d'entrée.

Concernant les demandes de Madame et Monsieur CHONDROYANNIS, les travaux seront réalisés aux frais du promoteur du lotissement et concernant les informations techniques, les travaux d'adaptation relative aux modifications des réseaux existants, de l'installation des miroirs ou des détecteurs, les emplacements de conteneurs à ordures, ils seront traités avec une attention particulière par les services idoines de la Ville de GAP. Le commissaire enquêteur a évoqué précisément ces points avec les services techniques qui ont pris en compte ces demandes.

Concernant l'avis de Monsieur Adrien KOFFI et Madame Laura BARBE, il concerne exclusivement leur appréciation personnelle. Le promoteur indique l'offre sécurisée d'un accès côté arrière qui n'existait pas originellement.

De manière plus globale, la présentation du rapport du lotissement indique que le projet sera complété par l'élargissement du Chemin Communal des Chênes en portant sa largeur à 5 mètres, et par la création d'un cheminement piéton vélo de 2 mètres de large en bordure du lotissement ainsi que par la modification du carrefour de la route de la Tourronde avec la réalisation d'un carrefour à feux. Il complète les informations sur la sécurité en précisant que les piétons et les vélos auront une voie dédiée et la circulation automobile se fera sur une chaussée de 5 m où les véhicules pourront se croiser. La sécurité sera accrue pour les riverains du Chemin des Chênes et les nuisances diminueront.

### CLOTURE DU RAPPORT

Ayant examiné favorablement les observations, et n'ayant pas de point particulier à traiter sur ce dossier, le Commissaire Enquêteur a rédigé le présent rapport et décide de passer à sa conclusion motivée.

La conclusion motivée de l'Enquête Publique est rédigée séparément.

\*\*\*\*\*

A Gap, le 22 février 2021  
Claude PASCAL

